

Sécurité d'abord : introduction à la planification de la sécurité

La ressource suivante a été élaborée en consultation avec 30 organismes œuvrant dans le domaine de la lutte contre la violence fondée sur le genre en Ontario (**Between Risk and Safety: An Overview & Critical Analysis of Gender-Based Violence Risk Assessment & Management in Ontario, 2023**). Cette ressource ne couvre pas toutes les considérations ou les stratégies possibles en matière de planification de la sécurité. Toutefois, elle peut servir de cadre de référence utile pour amorcer des discussions sur le risque et la sécurité. Lors de l'évaluation de la sécurité d'une personne survivante, il peut également être pertinent de faire appel aux organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre, qui peuvent soutenir la planification de la sécurité et faciliter les démarches plus formelles de gestion du risque.



Lorsqu'on discute de sécurité avec une personne survivante, il peut être utile de garder à l'esprit les points suivants :

- 👁️ Les personnes survivantes peuvent minimiser ou nier les situations de violence. Votre rôle n'est pas de les forcer ni de les contrôler, mais de leur offrir un soutien et des outils au moment opportun.
- 👁️ Les facteurs de risque connus peuvent aider à orienter les discussions sur la planification de la sécurité et l'élaboration de stratégies particulières visant à renforcer la sécurité.
- 👁️ La planification de la sécurité peut inclure des stratégies immédiates pour réduire le risque dans une situation de violence, mais aussi le recours à des ressources ou à des soutiens externes afin d'améliorer la sécurité.
- 👁️ Les personnes survivantes sont expertes de leurs propres expériences et doivent orienter les décisions concernant la planification de la sécurité, car elles peuvent être en mesure de repérer d'autres domaines de risque et besoins, ainsi que de formuler des conseils de sécurité.
- 👁️ N'oubliez pas que la responsabilité ne doit pas reposer uniquement sur les personnes survivantes : la planification de la sécurité n'est qu'un élément parmi d'autres dans un processus plus large de gestion du risque, qui doit impliquer les agresseurs.
- 👁️ Même si cette ressource peut être utile ou servir de rappel aux personnes survivantes, il est important de considérer le risque qu'un agresseur y ait accès. Assurez-vous qu'elle est toujours conservée dans un lieu sûr ou proposez d'en conserver la documentation, le cas échéant.
- 👁️ La planification de la sécurité peut se faire en personne ou sous format numérique. À cet égard, tenez compte des points suivants concernant **la collecte et la conservation des renseignements des clientes et des clients** :
 1. Ne recueillir que les renseignements nécessaires.
 2. Recueillir des données générales (tranche d'âge plutôt que date de naissance).
 3. Limiter l'accès aux données et aux documents.
 4. Passer en revue et supprimer régulièrement les renseignements des clientes.
- 👁️ N'oubliez pas que le niveau de risque peut évoluer ; consultez à nouveau cette ressource lors de discussions continues sur la sécurité.

Planification générale de la sécurité pour les personnes survivantes



- ☐ Établir une liste de quelques personnes de confiance à contacter selon les besoins ou en cas d'urgence.
- ☐ Passer en revue les ressources et les services disponibles. Parmi les options :
 - ☐ Appeler une ligne de crise ou un refuge pour obtenir du soutien ou de l'information sur les services offerts
- ☐ Créer un mot de code ou un signal visuel entre la personne survivante et les personnes de confiance à utiliser
 - ☐ Si elle a besoin que vous appeliez par téléphone ou interveniez en personne pour interrompre une situation ;
 - ☐ Si elle a besoin que vous composiez le 911 en cas d'urgence.
- ☐ Prévoir un sac contenant les documents importants, des pièces d'identité et d'autres effets personnels essentiels.

Planification de la sécurité pour les femmes âgées



- ☐ Tenir compte des rôles de soignants et des sources possibles de violence (proches aidants, enfants, conjoints), surtout si l'agresseur détient une procuration.
- ☐ Explorer les limitations physiques ou cognitives et évaluer comment elles peuvent influencer la sécurité de la personne survivante..
- ☐ Considérer les problèmes ou les préoccupations de santé (problèmes de santé accrus, mobilité réduite ou dépendance envers un agresseur pouvant augmenter le risque pour une femme âgée).
- ☐ Prévoir des formulaires d'évaluation, des plans de sécurité et des ressources en gros caractères.

Planification de la sécurité pour les enfants et les jeunes



- ☐ Garder brèves les séances de planification de la sécurité destinées aux enfants et aux jeunes; plusieurs séances plus courtes peuvent être plus efficaces.
- ☐ Nommer des voisins et des adultes de confiance à l'extérieur du foyer.
- ☐ Utiliser un langage clair et adapté à l'âge pour décrire la situation.
- ☐ Concernant les jeunes, s'assurer que leurs téléphones, leurs courriels, leurs réseaux sociaux et leurs appareils de jeu ne comportent pas de fonction de géolocalisation activée.



Planification de la sécurité pour les personnes survivantes en situation de handicap



- ☐ Veiller à aider la personne survivante à trouver des refuges et des services accessibles.
- ☐ Des interprètes en langues des signes (LSQ ou ASL) doivent être mis à disposition pour les services sociaux et gouvernementaux que la personne survivante peut avoir besoin d'utiliser.
- ☐ Offrir des ressources dans différents formats, y compris le soutien par clavardage ou par texto.
- ☐ Vous pouvez également télécharger des applications et des fonctionnalités d'accessibilité pour la plupart des sites Web et des documents
- ☐ Prévoir d'autres dispositifs d'assistance dans les trousseaux d'urgence pour l'évacuation.

Planification de la sécurité en milieu de travail



- ☐ Envisager d'informer l'employeur ou l'établissement scolaire du risque afin d'appuyer la planification de la sécurité en milieu de travail.
- ☐ Prévoir des aménagements liés au milieu de travail (aire de stationnement, emplacement du poste de travail).
- ☐ Documenter la violence survenu en milieu de travail (par exemple, appels téléphoniques harcelants).
- ☐ S'adapter aux changements d'horaire (par exemple, changement de l'heure de début ou rotation des quarts).
- ☐ Organiser un accompagnement par un collègue ou un agent de sécurité pour les déplacements entre le lieu de travail et la voiture ou tout autre moyen de transport.
- ☐ Déterminer les situations où la personne survivante souhaite que l'on appelle la police en son nom.
- ☐ Revoir et planifier les voies d'évacuation sur le lieu de travail ou d'autres itinéraires pour s'y rendre.

Planification de la sécurité en cas de traumatisme crânien ou d'étranglement



- ☐ Assurer une prise en charge médicale immédiate en cas d'étranglement survenu au cours des 48 dernières heures, en raison du risque élevé d'accident vasculaire cérébral ou d'asphyxie.
- ☐ Fournir des renseignements sur la protection des zones les plus sensibles (par exemple, tête, cou, yeux, bouche) en cas d'agression ou d'étranglement, ou encore pour fuir une situation violente.
- ☐ Tenter de se rapprocher d'une sortie pour fuir, ou de se diriger vers une pièce pouvant être verrouillée ou barricadée rapidement.
- ☐ Planifier un itinéraire sécuritaire pour accéder aux services médicaux si nécessaire.
- ☐ Évaluer la gravité de l'étranglement et fournir de l'information sur les symptômes, les impacts physiques et les conséquences possibles.

Planification de la sécurité liée aux technologies et sécurité en ligne



- ☐ Vérifier les téléphones mobiles et autres appareils électroniques afin de supprimer les logiciels malveillants, les espions ou les applications inconnues.
- ☐ Utiliser des programmes comme Malwarebytes (voir www.malwarebytes.com) pour détecter les logiciels espions.
- ☐ Envisager de changer de numéro de téléphone ou de retirer les coordonnées des espaces publics (par exemple, médias sociaux, site Web de l'entreprise).
- ☐ Recommander le filtrage et la consignation de appels, ainsi que le refus de répondre aux appels inconnus.
- ☐ Revoir les mots de passe des comptes en ligne (médias sociaux, services bancaires en ligne).
- ☐ Changer les mots de passe, créer de nouveaux comptes et renforcer les paramètres de confidentialité.
- ☐ Renforcement des capacités et autonomisation
 - ☐ Dans la mesure du possible, les personnes survivantes peuvent obtenir du soutien auprès du personnel du refuge, de ressources en ligne et de l'équipe informatique interne pour connaître des stratégies d'atténuation des risques numériques
 - ☐ Il est possible d'étendre ces mesures aux enfants des personnes survivantes.

Planification de la sécurité liée aux animaux



- ☐ Envisager des mesures à prendre pour accroître la sécurité de l'animal et de la personne survivante lorsque l'accès ou la garde de l'animal est partagé.
- ☐ Préparer une « trousse d'évacuation rapide pour animal » comprenant de la nourriture, des documents relatifs à la propriété et à la vaccination, des médicaments, etc.
- ☐ Passer en revue les ressources et les plans de sécurité pour les animaux, y compris les animaux de soutien émotionnel, les animaux de compagnie et le bétail (par exemple, famille d'accueil temporaire, l'organisme de bienfaisance SafePet, hébergement sur place, etc.).